



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2021
SPRINT**

Senior, moins de 23 ans (U23), moins de 18 ans (U18),
moins de 17 ans (U17)

Table des matières

1 PREAMBULE.....	3
2 PROPOSITION DE SELECTION - EQUIPE DE FRANCE SPRINT	3
2.1 Proposition de sélection pour la régates de rattrapage des quotas Olympiques continentaux et mondiaux	3
2.2 Proposition de sélection pour la Manche de Coupe du monde N°1 et pour la Manche de Coupe du Monde N°2	4
2.3 Proposition de sélection pour les Jeux Olympiques 2021	4
2.4 Proposition de sélection pour le championnat d'Europe Senior 2021	4
2.5 Proposition de sélection pour le championnat du Monde Senior 2021	4
2.6 Proposition de sélection pour le championnat d'Europe - 23 ans et - 18 ans	5
2.7 Proposition de sélection pour la régates internationale des Olympiques Hopes (moins de 17 ans)	5
2.8 Comité de sélection	5
2.9 Pour les épreuves internationales universitaires et les compétitions ICF ranking	5
2.9.1 Mondiaux Universitaires	5
2.9.2 Régates internationales Open ICF.....	6
3 PARCOURS DE SELECTION SPRINT 2021	6
3.1 Compétitions de références	6
3.2 Conditions sportives d'accès aux sélections nationales	6
3.3 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales	6
3.4 Dates des épreuves du Parcours de sélection	7
3.4.1 Open de France d'Hiver	7
3.4.2 Open de France de Printemps	7
3.4.3 Finale des Opens de France	7
3.5 Règlement sportif des Open de France	7
4 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE SPRINT	7
4.1 Rattrapage et sélection olympique.....	7
4.2 Equipe de France olympique avant les Jeux Olympiques de Tokyo.....	7
4.3 Championnat d'Europe Senior 2021.....	7
4.4 Championnat du Monde Senior 2021.....	8
4.5 Championnat d'Europe Moins de 23 ans et 18 ans 2021	8
4.6 Championnat du Monde Moins de 23 ans et 18 ans 2021	8
4.7 Régates Internationale des Olympic Hopes (moins de 17 ans)	8
4.8 Modalité de participation au programme d'action	8
5 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE SPRINT	8
6 ANNEXES	8

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les meilleur.e.s athlètes français.es capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France SPRINT, lors de la saison sportive internationale 2021.

Les règles de sélection Olympiques ayant fait l'objet d'une validation spécifique par la CCSO, ce document fait références aux règles de sélections Olympiques et complète ce document en fonction du contexte après les échéances 2020.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeurs.euses français.es, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

En 2021, l'objectif principal de l'Équipe de France est la recherche de l'Or aux Jeux Olympiques de Tokyo, avec pour ambition de présenter des bateaux capables de viser le podium sur les épreuves Olympiques 2021 et 2024.

Si la saison sportive 2020 a été fortement perturbée par la pandémie de COVID-19, nous n'avons à ce jour aucune certitude sur le fait que la saison 2021 pourra se dérouler sans effets ni conséquences de cette pandémie qui, à la date d'écriture des présentes règles, est encore particulièrement vive.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection. Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Équipe de France. Elles contribuent pleinement à sa réussite.

2 PROPOSITION DE SELECTION - EQUIPE DE FRANCE SPRINT

Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir leurs objectifs et ceux de l'Équipe de France.

Les épreuves proposées sur les Open de France ne seront pas modifier jusqu'aux jeux de Tokyo 2020 en Aout 2021

La stratégie de sélection sur l'olympiade 2024 sera définie après Tokyo. Le bilan sera fait et le programme des Open de France pourra évoluer pour prendre en compte les évolutions du programme ainsi que les besoins des équipes de France pour progresser dans la hiérarchie internationale.

2.1 Proposition de sélection pour la régates de rattrapage des quotas Olympiques continentaux et mondiaux

Cette proposition sera validée à l'issue de la finale des Open de France 2021.

Elle concerne les épreuves suivantes : C1D 200m - C2D 500m - C2H 1000m - K1H 1000m.

Dans le respect des possibilités d'inscription communiquées par la FIC, les athlètes seront proposé.e.s à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales.

Le Head Coach pourra également s'appuyer sur différents regroupements ou toutes informations ayant un impact sur l'environnement de la performance pour élaborer sa proposition de sélection.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir, les quotas manquants et des médailles aux Jeux Olympiques.

2.2 Proposition de sélection pour la Manche de Coupe du monde N°1 et pour la Manche de Coupe du Monde N°2

Cette proposition sera validée à l'issue de la finale des Open de France 2021.

Les athlètes ayant rempli les conditions relatives aux règles de sélections Olympiques et son avenant n°1 de 2020 seront déjà sélectionnés.

Adrien Bart est sélectionné pour les deux manches de la Coupe du Monde en canoë monoplace. Il est le seul athlète ayant satisfait l'ensemble des conditions de pré-sélection aux coupes du monde 2021.

Pour l'ensemble des autres athlètes, dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les athlètes seront proposés à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et de la densité des courses nationales.

La composition des équipages sera toutefois réalisée en cohérence entre les attendus pour chaque épreuve et les résultats des courses Open.

2.3 Proposition de sélection pour les Jeux Olympiques 2021

Cette proposition sera validée à l'issue des Manches de Coupe du Monde 2021.

Les athlètes seront proposé.e.s à la sélection 2021 conformément aux règles de sélections Olympiques 2020 (cf annexes) et avenant N°1 de 2020 validé par la CCSO.

La proposition de sélection devra être validée par la CCSO dans la première quinzaine de juin 2021.

2.4 Proposition de sélection pour le championnat d'Europe Senior 2021

Cette proposition sera validée à l'issue des Manches de Coupe du Monde 2021.

Dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les athlètes seront proposé.e.s à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et du classement sprint en cours à l'issue des Manches de Coupe du monde 2021.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles aux Jeux Olympiques 2021 et puis aux championnats d'Europe et du Monde Senior 2021.

2.5 Proposition de sélection pour le championnat du Monde Senior 2021

Cette proposition sera validée à l'issue des Jeux Olympiques de Tokyo 2021.

Dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les athlètes seront proposé.e.s à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et du classement sprint à l'issue des Jeux Olympiques 2021.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles au championnat du Monde Senior 2021.

2.6 Proposition de sélection pour le championnat d'Europe - 23 ans et - 18 ans

Cette proposition sera validée à l'issue de la finale des Open de France 2021.

Dans le respect du nombre d'inscriptions communiquées par la FIC, les athlètes seront proposé.e.s à la sélection 2021 sur la base de leur niveau de performance des épreuves concernées et du classement sprint en cours à l'issue de la finale de l'Open de France 2021.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles au championnat du Monde 2021.

2.7 Proposition de sélection pour la régates internationale des Olympiques Hopes (moins de 17 ans)

Les athlètes seront proposé.e.s à la sélection à l'issue des championnats de France de Vitesse.

La sélection sera établie à partir des résultats de la finale des Opens de France ainsi que sur les résultats obtenus aux Championnats de France de Vitesse.

La proposition de sélection et la composition des équipages seront réalisées en cohérence avec l'objectif d'obtenir des médailles sur l'échéance sportive proposée.

2.8 Comité de sélection

Un comité de sélection est établi pour déterminer la composition des Équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Ce comité est constitué du DTN, du Président de la FFCK ou de son représentant, et d'un technicien désigné par le DTN.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie se réunira à l'issue des sélections Équipe de France pour définir, sur proposition du Head Coach, le collectif Équipe de France SPRINT suivant les règles établies ci-dessus.

En cas de circonstance exceptionnelle, le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

2.9 Pour les épreuves internationales universitaires et les compétitions ICF ranking

2.9.1 Mondiaux Universitaires

A NOTER que le championnat du monde universitaire 2020 n'a pas été reporté, le prochain championnat du Monde universitaire se tiendra donc en 2022.

2.9.2 Régates internationales Open ICF

Toute inscription française sera administrée par la direction technique nationale de la FFCK sur le système d'inscription en ligne de la FIC. Toute demande d'inscription doit être faite 2 mois avant la date de la compétition à (hn@ffck.org).

3 PARCOURS DE SELECTION SPRINT 2021

Au regard de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 et aux décisions qui en découleront de la part de la FFCK en termes de programmation des compétitions nationales pour 2021, ce point pourra faire l'objet de publications complémentaires.

3.1 Compétitions de références

Les compétitions de référence permettant au Head Coach de proposer une sélection au comité de sélection pour l'Equipe de France Senior, sont :

- ✓ Les Open de France 2020 à Vaires sur Marne (77),
- ✓ Les courses internationales 2019, 2020,
- ✓ Les Open de France 2021,
- ✓ Les manches de coupe du Monde N°1 et N°2 2021.

Les compétitions de référence permettant au Head Coach de proposer une sélection au comité de sélection pour l'Equipe de France U23 et U18, sont :

- ✓ Les Open de France 2020 à Vaires sur Marne (77),
- ✓ Les courses internationales 2020,
- ✓ Les Open de France 2021.

Les compétitions de référence permettant au Head Coach de proposer une sélection au comité de sélection pour l'Equipe de France U17 sont :

- ✓ Les Open de France 2021 à Vaires sur Marne (77),
- ✓ Les championnats de France de Vitesse sur les distances correspondantes aux « *Rappel des attendus de performance et classement pour chaque épreuve* ».

3.2 Conditions sportives d'accès aux sélections nationales

Les Open de France sont libres d'accès pour tous les athlètes ayant participé au championnat de France de la discipline de l'année 2020. Pour les autres, une dérogation peut être accordée par le Head Coach. Cette dérogation sera accordée une deuxième année consécutive uniquement si l'athlète participe à l'animation nationale Sprint.

Pour la finale de l'Open de France 2021, une sélection sera effectuée par le comité de sélection sur proposition du Head Coach. Cette proposition sera faite au comité de sélection au plus tard 10 jours après l'Open de Printemps. Le Head Coach argumentera sa sélection à partir des différents classements monoplaces des différentes distances.

3.3 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales

- ✓ Pour les sélections Senior, U23 et U18 : Être licencié.e à la FFCK et né.e avant le 01/01/2006,
- FFCK – Règles de sélection - Equipe de France de canoë-Kayak 2021 – SPRINT - Mars 2021

- ✓ Pour les sélections U17 : Être licencié.e à la FFCK et né.e entre le 01/01/2004 et le 31/12/2006,
- ✓ Avoir payé ses factures à la FFCK,
- ✓ Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- ✓ **Pour tous les athlètes**, Avoir confirmé sa participation aux courses Open de France en étant inscrit sur le site fédéral dans les délais impartis et réglé le montant de l'inscription en ligne,

Le Montant de l'inscription sur les Open de France est de 5€ par personne et par départ pour le 200m, 500m et le 1000m, 10€ pour le 400m, gratuité pour les courses par équipage.

3.4 Dates des épreuves du Parcours de sélection

3.4.1 Open de France d'Hiver

La compétition se déroulera du 6 au 8 mars 2021.

3.4.2 Open de France de Printemps

La compétition se déroulera du 10 au 11 Avril 2021.

3.4.3 Finale des Opens de France

La compétition se déroulera du 1 au 2 Mai 2021.

3.5 Règlement sportif des Open de France

Ce document sert de support à l'organisation des Open de France. Les points non traités dans celui-ci relèvent du règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Un bulletin d'information précisera le programme prévisionnel des courses, le plan de répartition dans les couloirs, les grilles d'accèsion, les juges et officiels ainsi que toutes informations utiles au bon déroulement des compétitions.

4 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE SPRINT

Au regard de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 et aux décisions qui en découleront de la part de l'ICF en termes de programmation des épreuves internationales pour 2021, le programme d'actions reste prévisionnel et pourra faire l'objet de publications complémentaires.

4.1 Rattrapage et sélection olympique

- ✓ 10/05 au 13/05 : Rattrapage Olympique Européen – Szeged (HUN) et stage préparatoire,
- ✓ 11/05 au 16/05 : Coupe du Monde n°1 – Szeged (HUN) et stage préparatoire,
- ✓ 17/05 au 21/05 : Rattrapage Olympique Mondial – Barnaul (RUS).

4.2 Equipe de France olympique avant les Jeux Olympiques de Tokyo

- ✓ 16/07 au 01/08 : Stage de préparation finale – Komatsu (JAP),
- ✓ **01/08 au 10/08 : Jeux Olympiques TOKYO (JAP).**

4.3 Championnat d'Europe Senior 2021

- ✓ 31/05 au 07/06 : Championnat d'Europe - Duisburg (GER) et stage préparatoire.

4.4 Championnat du Monde Senior 2021

- 15/09 au 19/09 : Championnat du Monde - Copenhague (DAN) et stage préparatoire.

4.5 Championnat d'Europe Moins de 23 ans et 18 ans 2021

- ✓ 21/06 au 27/06 : Championnat d'Europe - Poznan (POL) et stage préparatoire

4.6 Championnat du Monde Moins de 23 ans et 18 ans 2021

- ✓ 12/07 au 18/07 : Championnat du Monde- Montemor O Vello (POR) et stage préparatoire

4.7 Régate Internationale des Olympic Hopes (moins de 17 ans)

- ✓ 22/09 au 26/09 : Régate Internationale des Olympic Hopes (moins de 17 ans)

4.8 Modalité de participation au programme d'action

Conformément à la convention 2021 - SHN, chaque athlète sélectionné.e sera tenu.e de participer à l'intégralité du programme d'actions 2021 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance finale.

Dans le cas où un.e athlète ne peut honorer tout ou partie de sa sélection sur le programme d'actions 2021 (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement ou de double sélection U18/U23 ans/Senior), le Comité de sélection pourra décider de la remplacer, sur proposition du Head Coach.

Les athlètes sélectionné.e.s devront être à jour de leur suivi médical.

5 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE SPRINT

La diffusion de la liste des athlètes proposé.e.s à la sélection pour les échéances internationales de l'équipe de France SPRINT, aura lieu à l'issue des réunions du Comité de sélection sur le site internet de la Fédération selon un calendrier qui sera diffusé ultérieurement.

La liste des athlètes sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Tokyo sera publiée par le C.N.O.S.F. et, en ce qui concerne le SPRINT, elle sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

6 ANNEXES

Règles de sélections aux XXXIe Jeux Olympiques d'été TOKYO 2020 -2021

Rappel des attendus de performance et classement pour chaque épreuve

Programme prévisionnel des courses de sélection 2021

Calendrier international prévisionnel 2021